

AFFAIRE N° 20. - Autorisation de passer un avenant au marché du 25 JANVIER 1972, approuvé le 22 FEVRIER 1972, établi suite à la consultation collective du 17 DECEMBRE 1971 pour l'augmentation des quantités de confitures (lot n° 31) et de gelée (lot n° 32) nécessaires au fonctionnement des Cantines Scolaires - période du 1er Janvier 1972 au 14 Août 1972.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer un avenant au marché du 25 JANVIER 1972, établi suite à la consultation collective du 17 DECEMBRE 1971 avec les Etablissements ISAUTIER pour l'augmentation des quantités de confitures (lot n° 31) et de gelée (lot n° 32) nécessaires au fonctionnement des Cantines Scolaires - période du 1er Janvier 1972 au 14 Août 1972 - les quantités initialement prévues à l'état des besoins étant insuffisantes.

Montant de l'avenant : 1 270 000 Frs

Les crédits sont prévus au chapitre 459 - article 601 du budget primitif des Cantines Scolaires.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

\*

\*

\*